

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

## 1 : Les enjeux de la formation à la conduite :

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

## 2 : Déroulement de la formation et de l'examen :

### 2.1 : La Formation au code de la route :

Voici les thèmes du code de la route que vous travaillerez à l'Auto-École;

- Équipement de protection et de sécurité
- Mécanique et équipées de sécurité
- Conducteur
- La loi et la circulation routière
- Routes et risques
- Autres usagers
- Les notions diverses
- Porter secours
- Respect de l'environnement

Une application vous sera mise à disposition afin que vous puissiez suivre votre apprentissage à la maison ou partout où vous le souhaitez.

Tous vos résultats seront accessibles et consultés par l'Auto-École Le Bruant.

Une fois votre apprentissage terminé, l'Auto-École vous orientera afin de vous présenter à l'ETM (Examen Théorique Moto).

### 2.2 : L'ETM (Examen Théorique Moto) :

Cet examen doit être réservé par internet, soit par vos propres moyens, soit par l'intermédiaire de l'Auto-École Le Bruant.

Une Redevance du Code de la Route de 30 euros vous sera demandée lors de votre inscription à l'examen, que vous vous inscriviez vous même ou en passant par l'Auto-École Le Bruant si vous ne voulez pas vous occuper de ces démarches administratives.

L'ETM aura lieu dans un centre agréé, à Saintes (La Poste) ou Saint-Georges-des-Coteaux et Pont l'Abbé (Code&Go). Vous devrez vous rendre à ce centre par vos propres moyens muni de votre Convocation et d'un Titre d'Identité en cours de validité.

En cas de résultat positif, votre Auto-École, avec votre accord, vous proposera un planning de formation afin de dispenser vos heures de conduite.

En cas d'Échec, vous aurez la possibilité de repasser rapidement l'ETM, en vous acquittant pour chaque tentative de la Redevance du Code de la Route de 30 euros.

### **2.3 : La formation à la conduite :**

Au travers de cette formation, vous allez :

- Apprendre et comprendre les règles du code de la route (celles qui concernent plus spécifiquement la moto),
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard,
- Les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue,
- La nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers,
- Adopter des comportements de conduite citoyens et responsables,
- La nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs,
- L'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

La formation est découpée en **4 compétences majeures** issues du référentiel REMC.

**Compétence 1** : Maîtriser la moto à allure réduite (Hors Circulation)

- **Prise en main** : Déplacement de la moto moteur coupé (poussette), béquillage/débéquillage.
- **Le lent** : Maîtrise de l'équilibre à très basse vitesse, utilisation du regard, gestion du passager, et travail sur le point de patinage avec le frein arrière.
- **L'évitement et le freinage** : Réaliser un freinage d'urgence à 50 km/h et un évitement (technique du contre-braquage).

**Compétence 2** : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- **Positionnement** : Apprendre la "trajectoire de sécurité" (ne pas coller la ligne médiane en virage).
- **Observation** : Contrôles directs (angle mort) systématiques avant chaque changement de direction.
- **Communication** : Utilisation correcte des clignotants et compréhension de la communication non-verbale entre motards.

**Compétence 3** : Rechercher la signalisation et en tenir compte

- **Adaptation** : Ajuster sa vitesse en fonction de l'adhérence (pluie, gravillons, bandes blanches).
- **Anticipation** : Lecture de la route loin devant pour éviter les freinages brusques en courbe.

**Compétence 4** : Pratiquer une conduite sûre, autonome et écologique

- **Autonomie** : Savoir suivre un itinéraire de manière indépendante pendant 10 à 15 minutes.
- **Analyse des risques** : Être capable d'identifier les situations où le motard n'est pas vu par les autres (angles morts des poids lourds).

Le contenu de la formation est adapté selon l'expérience de chaque candidat, certains ayant déjà des bases de conduire en deux-roues souvent issus soit du BSR ou permis AM.

Nous vous expliquons la façon de remplir le livret d'apprentissage pour que vous puissiez vous auto-évaluer et vous poser des questions sur une ou des compétences non acquises à l'enseignant.

Nous informons le candidat sur les compétences demandées et leur utilité sur l'ensemble des épreuves au passage de l'examen du permis de conduire (hors circulation et en circulation).

## 2.4 : L'examen du permis de conduire :

L'Auto-École Le Bruant remettra une convocation pour dispenser votre examen, au centre départemental. Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité ainsi que de votre livret.

Pour les candidats de nationalité française

Ces documents doivent être des **originaux** (les photocopies, même certifiées, sont systématiquement refusées).

**Carte Nationale d'Identité (CNI)** : En cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

**Passeport** : En cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

**Identité Numérique (France Identité)** : Le justificatif d'identité à usage unique généré via l'application est désormais accepté.

**Permis de conduire** : Si le candidat possède déjà une catégorie (AM, A1, B1, etc.), le permis sécurisé (format carte bancaire) est une pièce d'identité valable.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire A1 et A2 comporte 2 phases :

la 1ère phase hors circulation, la 2nde en circulation.

Ces 2 épreuves sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis :

- Code de la route,
- Sécurité et signalisation routière,
- Equilibre et stabilité,
- Connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc...

L'épreuve en circulation a pour objectif d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteintes pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages,
- Changer de direction, franchir des intersections,
- Utiliser des voies d'accélération et de décélération,
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbain, routier et/ou autoroutier
- Dépasser et croiser des véhicules,
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.